

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023\_12\_7

**Avancements de grade - Budget principal**

Chaque année, le centre de gestion transmet aux communes et établissements publics affiliés la liste de leurs agents promouvables au titre de leur ancienneté à un grade supérieur dans le même cadre d'emploi. L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution dans la carrière du fonctionnaire au sein de son cadre d'emploi.

Prenant donc séparément en compte leur ancienneté, mais également leur manière de servir, l'évolution de leurs missions et des services dans lesquels ils travaillent, et considérant les crédits au chapitre 1 « charges de personnel », il vous est proposé pour l'année 2024, les avancements suivants :

A l'Administration Générale :

- Un agent du grade d'attaché territorial promouvable sur le grade d'attaché principal
- Un agent du grade de rédacteur territorial promouvable sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe
- Un agent du grade de rédacteur principal de 2ème classe promouvable sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe

A l'Urbanisme

- Un agent du grade d'adjoint administratif territorial promouvable sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2nde classe.

Au Conservatoire :

- Un agent du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2nde classe promouvable sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Il vous est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,  
Considérant le tableau des effectifs de la collectivité,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

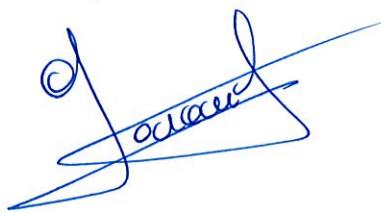
**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De créer un poste d'Attaché principal, à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
2. - De supprimer un poste d'Attaché territorial, à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
3. - De créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
4. - De supprimer un poste de rédacteur territorial, à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
5. - De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> juillet 2024.
6. - De supprimer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, au 1<sup>er</sup> juillet 2024.
7. - De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, 9,5/20<sup>ème</sup>, au 1<sup>er</sup> octobre 2024.
8. - De supprimer un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>nde</sup> classe, à temps non complet, 9,5/20<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Sylvain GARAND



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

**Étaient présents (34) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 17,*  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,

Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Herléane SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 18,*  
M. Laurent BENARD,  
M. Michel DUSSAUX

**Étaient représentés (9) :**

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Martine LEBORGNE  
*Représentée par M. Dominique MACE,*  
M. Jean-Louis LUC  
*Représenté par M. Sylvain GARAND,*  
Mme Régine HAUZAY  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

M. Christophe ADE  
*Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,*  
Mme Françoise BLONDEL  
*Représentée par Mme Virginie BLANDIN*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

**Étaient absents (3) :**

M. Lionel GAILLARD,  
Mme Sandrine NORDET,  
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL2023127-DE